

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à joindre

- 1 photo
- 1 courrier de présentation et de motivation de la part de l'élève
- 1 courrier de présentation et de motivation de la part des parents
- Les photocopies des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente (ou celles des 2 années précédentes si vous faites votre demande avant la fin décembre).
- La meilleure copie de français, d'histoire géo et de mathématique de 4^{ème} et 3^{ème}.
- La photocopie du livret de famille.
- Un chèque de 50 euros qui sera déduit du montant de la scolarité. **Attention** : il n'est pas remboursable.

En cas de séparation, joindre obligatoirement une autorisation manuscrite et signée du père ou de la mère chez qui l'enfant ne réside que de temps en temps et une demande des deux parents si vous souhaitez une double correspondance.

**LE DOSSIER COMPLET SERA EXAMINE DANS LES MEILLEURS DELAIS
ET RENDEZ-VOUS SERA DONNE PAR TELEPHONE S'IL EST RETENU**

**LES DOSSIERS INCOMPLETS OU NON CONFORMES NE POURRONT ÊTRE PRIS EN
CONSIDERATION.**

Le jour du rendez-vous, vous viendrez accompagné(s) de votre enfant.

Vous prévoyez des frais d'inscription qui s'élèveront à deux versements (1 de 180 euros et le 2^{ème} de 230 €) déductibles de la facture annuelle

(Chèques donnés en même temps et encaissements effectués à 1 mois d'intervalle sauf accord différent avec la Directrice).

Selon la loi en vigueur, en cas de séparation ou de divorce, l'établissement est tenu d'envoyer les résultats scolaires aux deux parents.

Récapitulatif des documents à rapporter

- La fiche de renseignements complétée recto-verso avec la photo de l'élève (ne pas coller).
- Les photocopies des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente (ou celles des 2 années précédentes si vous faites votre demande avant la fin décembre).
- La photocopie du livret de famille (parents et enfants).
- Un courrier de présentation et de motivation des parents (en cas de séparation, autorisation manuscrite du 2^{ème} parent)
- Une lettre de présentation et de motivation de l'élève
- Un chèque de 50€ correspondant à nos frais de dossier